

Le Canada Musical.

VOL 5.]

MONTREAL, 1^{ER} FÉVRIER 1879.

[No 10

AVIS.

Nous prions instamment nos quelques abonnées retardataires de nous faire tenir, sans délai, le faible montant de leur souscription annuelle au "Canada Musical," échue depuis plusieurs mois. C'est une tardive justice qu'ils ne doivent pas différer plus longtemps de nous rendre.

ÉTAT ACTUEL

DE LA

MUSIQUE EN ITALIE

PAR

Le Chevalier VAN ELEWYCK,

Docteur de l'Université Catholique de Louvain,
Maître de Chapelle de la Collégiale de Saint-Pierre à Louvain,
Secrétaire du Congrès international de musique sacrée de Belgique.

—:0:—

(Suite)

VILLE DE ROME.

—:0:—

I.

A Rome, Monsieur le Ministre, je me suis, pour ainsi dire, exclusivement occupé de musique religieuse et seulement au point de vue de la pratique. J'ai jugé inutile de parcourir des bibliothèques dont les parties accessibles au public ont été cent fois décrites par les musicologues. D'autre part, l'histoire de la musique à Rome est connue de tous les savants. Je ne me suis donc enquis que de l'exécution et de la régularité plus ou moins ponctuelle avec laquelle on se soumet, dans les maîtrises romaines, aux prescriptions de la liturgie et aux désirs que l'on sait être ceux du Souverain Pontife. J'ai entendu la musique dans les Basiliques de Saint-Pierre du Vatican, de Saint-Jean de Latran, de Sainte-Marie Majeure, dans une trentaine d'églises de tout genre, depuis le magnifique temple du Gesù jusqu'à de petites paroisses.

J'aurai à parler du plain-chant, de l'orgue et de la musique chorale.

Absence complète d'unité dans le plain-chant, multiplicité d'éditions, accompagnements d'orgue très-divers, mais presque tous fort incorrects, voilà le résumé fidèle de l'état actuel des choses à Rome.

Tout plain-chantiste sait qu'on peut exécuter les sublimes mélodies du rituel de deux manières différentes : ou bien à l'allemande, en chantant lentement, gravement, en appuyant sur le son des voyelles et, partant, sur leur valeur dans l'échelle de la gamme diatonique ; ou bien à l'italienne, ce qui est indubitablement l'ancienne tradition de l'Eglise. La deuxième manière permet la note d'agrément, le supplément d'ornementation et exige une grande force de rythme dans l'articulation de la consonne. On

ne pratique à Rome ni l'une ni l'autre de ces méthodes. Dans mainte église de second rang on ne semble pas même se douter de l'existence de deux systèmes.

L'accompagnement d'orgue laisse non moins à désirer. Le style des organistes est léger dans leurs préludes et improvisations ; on dirait qu'ils prennent plaisir à faire entendre des motifs profanes. Ajoutons que la plupart d'entre eux n'ont pas fait d'études sérieuses. Ce sont, dans les églises desservies par des religieux, des membres de l'ordre ou de la congrégation, auxquels aucun maître compétent n'a enseigné les vrais principes.

Comme valeur instrumentale, les orgues sont fort incomplètes. Les Italiens ignorent les progrès réalisés en France, en Belgique, en Angleterre et en Allemagne depuis un demi-siècle. Les jeux dits de fonds, sont insuffisants. On y emploie exclusivement les anciens registres de mutation et de fourniture, lesquels donnent à la sonorité le caractère nasillard du *cornet* ou le son strident du *plein-jeu*. Mais ces registres manquent absolument des effets graves et mélodieux qui caractérisent la musique religieuse, et de la variété de timbre et d'harmonie dont s'est enrichie la facture moderne. Le nombre des claviers est minime. Les pédales séparées, à double gamme complète, sont inconnues.

J'ai eu le bonheur de voir, un jour, à Paris, dans le cabinet d'études du plus grand facteur de notre siècle, un plan, travaillé pendant de longues années, pour doter Saint-Pierre du Vatican d'un orgue monumental, gigantesque, digne des immenses proportions de ce temple. Le plan a été conçu par pur amour de l'art et ne sortira peut-être jamais du cabinet où il a été élaboré. Que de fois cet hiver, en écoutant dans la Basilique Vaticane les accords des petites orgues portatives qu'on y emploie, ai-je pensé à la belle conception de M. Aristide Cavallé-Coll. Son œuvre serait le complément naturel des splendeurs que le Bramante, Raphaël et Michel-Ange y ont accumulés. En matière d'art, Monsieur le Ministre, il n'y a pas de frontières, et ce n'est pas parce qu'un compatriote ne l'a pas imaginé que je me dispenserai de louer l'admirable projet de M. Cavallé!

J'arrive au chant d'ensemble dans les basiliques.

J'ai eu l'honneur de le dire à deux grands maîtres de chapelle de Rome, je comprends pourquoi, à notre époque, les Belges n'ont plus cette vive admiration que nos parents professaient pour les chœurs des maîtrises italiennes et, notamment, pour ceux de la ville éternelle. Qué de progrès sous le rapport du chant sans accompagnement ont été réalisés en Belgique depuis une quarantaine d'années ! En 1830, nous ne possédions pas trois Sociétés de chœurs. Peu après cette date, M.M. de Marnelle et Lintermans, à Bruxelles, Louis de Clercq, à Gand, les chevaliers de Burbure, à Termonde, se mettaient à l'œuvre pour créer des Sociétés chorales, et aujourd'hui notre chère Patrie en compte plus qu'elle n'a de clochers de paroisses ! Certes, nos chœurs à voix d'hommes seules ne conviendront jamais pour l'interprétation du contrepoint ecclésiastique, dont les parties de soprani et d'alti constituent des éléments virtuels. Mais l'expression, la justesse, l'aplomb, l'ensemble, l'antithèse des effets ont fait des progrès inespérés en Belgique. Il ne serait plus possible, aujourd'hui, à un directeur belge d'entendre les chœurs d'Italie sans recevoir, au premier abord, une impression de désappointement. Et cette impression est plus forte encore, parce que nous n'exécutons presque jamais le contrepoint palestrinien dont les traditions sont perdues dans nos contrées depuis un siècle. Or, la musique *Alla Capella* a, elle aussi, ses effets de couleur expressive, mais totalement différents de ceux de la transition moderne.